

Étaient présents :

M. BORDE, Mme GHYSELEN, M. BRUNEAU, Mme CLAVREUL, M. LUCAS, Mme BARILLER, M. GUESNE, M. ZIVEREC, M. GOBE, Mme SEGRETAIN (des délibérations 3 à 27), M. SALMON, Mme GASTE, Mme CHEVREUIL, M. DAUSSY, Mme GRANGE, M. CHEMOUILI (des délibérations 3 à 27), M. PINGAULT, M. VETILLARD, Mme GERBAULT, M. CELERIER (des délibérations 3 à 27), Mme FRETILLIERE, Mme DA COSTA.

Étaient représentés :

Mme AUFFRET	pouvoir à	Mme CLAVREUL
Mme VEILLARD	pouvoir à	M. SALMON
M. BALLUAIS	pouvoir à	M. DAUSSY
Mme JUDIT	pouvoir à	M. CHEMOUILI
Mme SUARD	pouvoir à	Mme GRANGE
M. CHAUVIN	pouvoir à	Mme GERBAULT
M. FAVRIOU	pouvoir à	Mme FRETILLIERE

Étaient absents :

Mme SEGRETAIN (pour les délibérations 1 et 2)
M. CHEMOUILI (pour les délibérations 1 et 2)
M. CELERIER (pour les délibérations 1 et 2)
M. BORDE (pour la délibération 5)

Mme CHEVREUIL, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL 11 FEVRIER 2010

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T.
(Délégations du Conseil Municipal au Maire).

DECISION N°98 DU 2 DECEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu la demande de l'IME Jean-Baptiste Messenger de Laval pour utiliser la salle d'orchestre de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Saint-Berthevin afin d'organiser un atelier batterie pour 4 jeunes présentant une déficience intellectuelle, la salle d'orchestre est mise à disposition de l'IME tous les lundis de l'année scolaire 2009/2010, de 14h15 à 15h30, pour un montant de 100 €. Deux batteries sont gracieusement mises à disposition de l'institut Messenger. Une convention régie les relations entre la ville de Saint-Berthevin et l'institut Messenger pour l'année 2009/2010.

DECISION N°99 DU 9 DECEMBRE 2009

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu l'état des dégrèvements jeunes agriculteurs d'un montant de 909 € et considérant que les crédits sont insuffisants au chapitre 014, il est procédé à un virement de crédit de 359 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N°100 DU 10 DECEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que le contrat conclu avec la CNP arrive à échéance le 31 décembre 2009,

Considérant que la ville de Saint-Berthevin, par sa délibération du 5 mai 2009, a mandaté le CDG 53 dans le cadre de la mise en concurrence des compagnies d'assurances pour la souscription du contrat assurant la garantie des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2010,

Considérant la proposition de la CNP,

la ville de Saint-Berthevin adhère à compter du 1^{er} janvier 2010 au contrat d'assurance groupe proposé par le CDG 53, garantissant les risques statutaires du personnel territorial cotisant à la CNRACL, passé avec la CNP Assurances. Comme dans le précédent contrat, l'option 2 est retenue au nouveau taux de 6,50 % avec une franchise de 30 jours et l'option de couverture du supplément familial. Le contrat est directement établi avec la CNP pour une durée de 5 ans. La gestion du contrat est confiée au CDG 53. L'adhésion sera résiliable au 31 décembre de chaque année sous réserve d'un préavis de 4 mois.

DECISION N° 101 DU 10 DECEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que les contrats d'assurance dommages aux biens, flotte automobile et auto-mission, responsabilité civile, protection juridique, tous risques expositions et tous risques informatiques arrivent à échéance au 31 décembre 2009. Après consultation, il est décidé :

- d'attribuer le lot n°1 multirisques dommages aux biens à GROUPAMA Chartres pour un montant annuel de 8 521,10 € TTC
- d'attribuer le lot n°2 flotte automobile et auto-mission à GROUPAMA Chartres pour un montant annuel de 8 020 € TTC
- d'attribuer le lot n°3 responsabilité civile à GAN-JUBIN Mayenne pour un montant annuel de 5 502,38 € TTC
- de ne pas donner suite pour le lot n°4 protection juridique

DECISION N° 102 DU 16 DECEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu les animations culturelles programmées pour 2009 et notamment le spectacle de marionnettes « Padplume et Chocolat » dans le cadre des animations de Noël le dimanche 20 décembre 2009, signature d'un contrat de cession avec la Compagnie FIL A LO de Cordemais (44) pour 2 séances du spectacle.

Montant de la prestation : 1 740 € TTC

DECISION N° 103 DU 16 DECEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention de formation professionnelle avec le CREPS des Pays de la Loire de Nantes concernant la participation d'un agent à la formation « CAEP MNS - Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur », du 3 au 5 mars 2010.

Coût de la formation : 180 €

DECISION N° 1 DU 05 JANVIER 2010

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'un contrat d'assistance informatique au bon fonctionnement du logiciel de gestion de médiathèque de la Bibliothèque Municipale de Saint-Berthevin avec la société AGATE DISTRIBUTION pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Montant du contrat : 2 152,80 €

DECISION N°2 DU 11 JANVIER 2010*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que des séances de psychomotricité sont prévues dans les activités du Relais Assistantes Maternelles, Madame Françoise MARIEL de Laval est engagée pour les séances du 11 février, 8 avril, 8 juin, 9 septembre et 16 novembre 2010.

Coût de cette prestation : 455 €

DECISION N°3 DU 15 JANVIER 2010*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu l'abattage des peupliers situés sur la promenade de Minehead, vu la proposition d'achat de la Société d'Exploitation des Bois d'Armor (SEBA) et considérant la nécessité de fixer le prix de cession, il est décidé de vendre le bois pour un montant de 6 800 € à la SEBA.

DECISION N°4 DU 18 JANVIER 2010*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'une convention simple de formation avec le CNFPT concernant la participation de 17 agents à la formation « Utilisation des produits et techniques d'entretien - Travailler dans un cadre sécurisé », les 10 et 24 mars 2010.

Coût de la formation : 780 €

DECISION N°5 DU 22 JANVIER 2010*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que l'Association d'Action Mayennaise auprès des Gens du Voyage (AMAV) propose la mise en place d'un accompagnement scolaire pour les enfants du voyage, signature d'une convention tripartite entre la commune de Saint-Berthevin, le directeur de l'école élémentaire Le Lac de Saint-Berthevin et l'AMAV pour l'utilisation des locaux de l'école élémentaire Le Lac pour l'aide aux devoirs, dispensée et encadrée par une personne bénévole de l'association. Cet accompagnement scolaire est gratuit pour les familles.

DECISION N°6 DU 26 JANVIER 2010*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire, dans le cadre d'une animation proposée par la Maison des Jeunes, organise une activité de karting le 23 février 2010, un groupe de jeunes fréquentant la Maison des Jeunes est autorisé à participer à cette sortie.

Coût de la prestation : 80 €

La participation des jeunes est fixée à 8 €.

DECISION N°7 DU 28 JANVIER 2010*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Annulée

DECISION N°8 DU 1^{ER} FEVRIER 2010*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la création du lotissement communal « Les Portes du Vicoin »,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2008-02 en date du 10 janvier 2008 et de l'avenant n°1 en date du 1^{er} octobre 2009 passés avec l'Atelier AVENA

Considérant que Monsieur Maurice NADON, gérant de l'Atelier AVENA, a cédé son fonds de commerce pour cause de retraite depuis le 1^{er} janvier 2010 à la SARL Atelier AVENA représentée par Monsieur Lionel VIE, gérant et Madame Cathy BUTTY, associée,

il est décidé de transférer le marché de maîtrise d'œuvre n°2008-02 à la SARL Atelier AVENA pour la poursuite des prestations de maîtrise d'œuvre du lotissement « Les Portes du Vicoin » et de signer un avenant de transfert avec la SARL Atelier AVENA dirigée par Monsieur Lionel VIE.

DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL 11 FEVRIER 2010

1. Personnel communal : Modification de postes

Le conseil municipal décide de supprimer un poste d'ATSEM, de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de supprimer un poste d'adjoint technique, de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité

2. Service eau et assainissement : Rapports annuels de l'exploitation 2008

Le conseil municipal adopte les rapports annuels 2008 sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

3. Service eau : Approbation du compte d'exploitation de janvier 2008 à décembre 2008

Le conseil municipal approuve le compte d'exploitation pour l'année 2008 su service eau tel qu'il est présenté par la Lyonnaise des Eaux et vérifié par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Adopté à l'unanimité

4. Service assainissement : Approbation du compte d'exploitation de janvier 2008 à décembre 2008

Le conseil municipal approuve le compte d'exploitation pour l'année 2008 su service assainissement tel qu'il est présenté par Veolia et vérifié par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Adopté à l'unanimité

5. Incorporation de voies dans le domaine public communal : Lotissement Le Domaine des Feuillantines - Giratoire RD 57 - Chemin lieu-dit La Saulerie

Afin d'incorporer dans le domaine public communal les voiries du lotissement dénommé Le Domaine des Feuillantines ainsi que les parcelles AH n°386p1 et AT n°318p. Monsieur le Maire est autorisé à ouvrir l'enquête publique nécessaire.

Adopté à l'unanimité

6. Tarifs communaux : Location de mobilier et matériel

Le conseil municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs énoncés ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2010 :

SERVICES	2008	Nouveaux Tarifs
Location de mobilier et matériel		
Barrières métalliques	2,01 €	2,05 €
Tables de 4 mètres	2,79 €	2,84 €
Tables de 2 mètres	1,74 €	1,77 €
Bancs	0,92 €	0,94 €

Adopté à l'unanimité

7. Tarifs communaux : Emplacements taxis

Le conseil municipal décide d'appliquer le nouveau tarif de 59 € aux emplacements taxis à compter du 1^{er} mars 2010.

Adopté à l'unanimité

8. Convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Jeanne d'Arc

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée Jeanne d'Arc, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité

9. Travaux d'accessibilité : Dotation Globale d'Equipement 2010

Le Conseil Municipal approuve le projet de mise en conformité accessibilité au complexe sportif du COSEC ainsi que le plan de financement selon les modalités décrites ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT	16 722,00 €	Autofinancement	14 146,81 €
TVA 19,6 %	3 277,51 €	Subvention DGE 2010 (35 % du montant HT des travaux)	5 852,70 €
TOTAL TTC	19 999,51 €	TOTAL TTC	19 999,51 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2010. L'attribution de la DGE 2010 est sollicitée.

Adopté à l'unanimité

10. Restructuration des sanitaires de l'école maternelle Le Lac : Dotation Globale d'Equipement 2010

Le Conseil Municipal approuve le projet de restructuration des sanitaires de l'école maternelle Le Lac ainsi que le plan de financement selon les modalités décrites ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Montant Travaux HT	37 625,00 €	Autofinancement	31 500,00 €
TVA 19,6 %	7 375,00 €	Subvention DGE 2009 (30 % du montant HT des travaux)	13 500,00 €
TOTAL TTC	45 000,00 €	TOTAL TTC	45 000,00 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2010. L'attribution de la DGE 2010 est sollicitée.

Adopté à l'unanimité

11. Site naturel de Coupeau : Acquisition de terrain

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition du chemin bordant la rive droite du Vicoin ainsi qu'une partie du terrain qui le longe soit une surface totale entre 2 000 à 3000 m². La surface nécessaire est acquise pour 2 € le m². La commune de Saint-Berthevin prend en charge la réalisation de la clôture ainsi que les frais liés à ce dossier. Monsieur ZUBER, géomètre et expert foncier, est désigné pour réaliser le bornage et rédiger l'acte administratif de transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité

12. Budget eau : Charges à répartir

Le conseil municipal décide d'étaler la participation au CRUEL pour le financement du déplacement de la prise d'eau de l'usine des eaux de Laval sur une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

13. Budget assainissement : Charges à répartir

Le conseil municipal décide d'étaler la participation au SMACEL pour le financement des travaux d'extension de la station d'épuration de Laval sur une période de :

- 3 ans pour le solde de la phase 1
- 5 ans pour la phase 2

Adopté à l'unanimité

14. Aménagement du centre-ville (RD 57), séquences 3 et 4 : Ouverture d'un AP/CP

Le conseil municipal décide de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec FORMA 6 associé à Phytolab et Sogreah pour un montant de 184 830 € HT soit 221 056,68 € TTC. Un AP/CP d'un montant de 2 849 557 € est ouvert sur le budget principal. Un AP/CP d'un montant de 228 800 € est ouvert sur le budget eau. Un AP/CP d'un montant de 192 500 € est ouvert sur le budget assainissement.

Adopté à la majorité (4 contres + 2 pouvoirs)

15. Complexe tennis : Ouverture d'un AP/CP

Le conseil municipal ouvre au budget principal une autorisation de programme pour un montant prévisionnel de 3 158 757 €.

Adopté à l'unanimité

16. Renaturation du site de Coupeau : Modification de l'AP/CP

Le conseil municipal modifie les crédits de paiement 2010 pour un montant de 122 658 €.

Adopté à l'unanimité

17. Centre technique : Modification de l'AP/CP

Le conseil municipal modifie l'autorisation de programme pour un montant de 845 283 € et ajuste les crédits de paiement 2010 et 2011 respectivement à 637 490 € et 70 831 €.

Adopté à l'unanimité

18. Vote des taux des contributions directes

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,00 %
- Taxe foncière sur le bâti : 22,80 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 38,98 %

Adopté à l'unanimité

19. Vote des subventions : Année 2010

Le conseil municipal attribue les subventions 2010 aux différentes associations dans les conditions indiquées ci-dessous :

COMMISSION	Nom de l'Association	Subvention ordinaire accordée en 2009	Subvention exceptionnelle accordée en 2009	Subvention ordinaire proposée en 2010	Subvention exceptionnelle proposée en 2010	VOTE
Associations berthevinoises						
JEUNESSE - PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Maternelle lac	1191		1 140		Unanimité
	Amicale des parents des élèves de l'école Publique Élémentaire lac	1672		1 812		Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'école Publique Maternelle forêt	659		725		Unanimité
	Amicale des Parents des élèves de l'École Publique Élémentaire forêt	1117		1 095		Unanimité
	APEL école privée Jeanne d'Arc	1200		1 670		Unanimité
	APEL Maternelle j d'arc	414		528,5		Unanimité
	APEL élémentaire j d'arc	659		679,5		Unanimité
	APEP Amicale parents élèves (écoles publiques)	1200		1 670		Unanimité
	Projet aido-jeunes				200	
	LIRE	130				
Maison Familiale Rurale	500		500		Unanimité	
Sous-Total		8742	0	9820	200	
FINANCES	Amicale Anciens Afrique du Nord (AFN)	200		200		Unanimité
	Amicale du personnel Communal	1500		1 500		Unanimité
Sous-Total		1700	0	1700	0	
SPORT	Amicale des boulistes berthevinois	300	100	300		Unanimité
	Les Cyclos	600		600		Unanimité
	Déverticale	1000				
	Retraite Sportive berthevinoise	200		200		Unanimité
	Association des écuries de la Servinière		300	300		Unanimité
	USSB Athlétisme	3402		4 037		Unanimité
	USSB Athlétisme Contrat Educatif Local (CEL)		100			
	USSB Badminton (Fous du volant)	428		506		Unanimité
	USSB Basket	6624	400	6 943		Unanimité
	USSB Basket encadrement	6000		6 000		Unanimité
	USSB Basket National 3			1 500		Unanimité
	USSB Basket Arbitrage	4555		4 614		Unanimité

	USSB Basket CEL		700			
	USSB Foot Ball	6047		6 506		Unanimité
	USSB Foot Ball Encadrement	6000		6 000		Unanimité
	USSB Foot Ball Arbitrage	3235		3 452		Unanimité
	USSB Hand Ball	3142	400	3 276		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Hand Ball Arbitrage	2585		3 368		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	USSB Hand Ball CEL					
	USSB Judo	1449		1 992		Unanimité
	USSB Musculation	1086		1 212		Unanimité
	USSB Tennis	2522		1 781		Unanimité
	USSB Tennis entretien	2000		2 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53	2766	500	1 675		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Arbitrage	625		525		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 - Encadrement	6000		6 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A	11000	750	11 000		Unanimité
	USSB Tennis de table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat-53 PRO A- Coupe d'Europe			1 500		Unanimité (Subvention versée en fonction de l'avancée dans la compétition: 750€ par tour gagné)
	USSB Vietvodao	1534	500	1 673		Unanimité
	Fonds pour évènement sportif exceptionnel			3 500		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		73100	3750	80459,5	0	
<i>CULTURE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE</i>	AFLEC	6000	900	6 000		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Amicale Philatélique	200		150		Unanimité
	Amicale Retraités Berthevinois club Amitié	700		700		Unanimité
	Amis de la Musique	2616		2 638		Unanimité
	ARCEM (assoc. restauration des calvaires en Mayenne)	300		300		Unanimité
	Atelier d'Activités Artisanales Poterie	500		300		Unanimité
	Comité de Jumelage	7826		8 016		Unanimité
	Les Libellules	800		800		Unanimité
	UCASIB	300		300		Unanimité
	Cardamine	210		210		Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
	Cardamine Festimages				750	Unanimité (une personne n'a pas pris part au vote*)
<i>Sous-Total</i>		19452	900	19414	750	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Amicale des Pompiers	750		250		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		750	0	250	0	
<i>TRAVAUX</i>	Association du comice agricole des 5 cantons	150		500		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		150	0	500	0	
Total 1		103 894	4 650	112 144	950	

Associations hors commune

<i>JEUNESSE – PETITE ENFANCE –</i>	CAPEB Éducation Nationale	305		305		Unanimité
	Comité d'entente des associations de résistance			150		Unanimité

<i>VIE SCOLAIRE</i>	Institut Paul Cézanne	40		40		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		345	0	495	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	Association Adultes et jeunes handicapés	50				
	Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux	55				
	Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Laval	60		60		Unanimité
	Association des paralysés de France	100		100		Unanimité
	Coordination AMF/TELETHON 53	100		100		Unanimité
	Croix d'or Alcool Assistance	105				
	Croix rouge	55				
	Secours Catholique	250		400		Unanimité
	Secours Populaire Français	50		50		Unanimité
	Solidarités Paysans 53	0				
	SPA (société protectrice des animaux)	100		120		Unanimité
France Alzheimer Mayenne			100		Unanimité	
UNAFAM	100		100		Unanimité	
<i>Sous-Total</i>		1025	0	1030	0	
<i>TRAVAUX</i>	Prévention routière	170		170		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		170	0	170	0	
Total 2		1 540	0	1 695	0	

Services gérés par des associations ou établissements publics

<i>JEUNESSE - PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>	ALPE	0		0		
	OGEC	96289		96 785		Unanimité
	La Ribambelle Halte Garderie	30000		27 000		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		126289	0	123785,28	0	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	CCAS	66000		68 980		Unanimité
<i>Sous-Total</i>		66000	0	68980	0	
Total 3		192 289	0	192 765	0	

TOTAL		297 723	4 650	306 604	950	
--------------	--	----------------	--------------	----------------	------------	--

Synthèse

<i>JEUNESSE - PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE</i>		135 376	0	134 100	200	
<i>FINANCES</i>		1 700	0	1 700	0	
<i>SPORT</i>		73 100	3 750	80 460	0	
<i>CULTURE - COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE</i>		19 452	900	19 414	750	
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>		67 775	0	70 260	0	
<i>TRAVAUX</i>		320	0	670	0	

TOTAL		297 723	4 650	306 604	950
--------------	--	---------	-------	---------	-----

(* personnes membres du bureau de l'association)

20. Vote du budget primitif 2010 : Commune

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2010 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	7 006 829,00 €	3 888 858,00 €	10 895 687,00 €
RECETTES	7 006 829,00 €	3 888 858,00 €	10 895 687,00 €

Adopté à majorité (4 abstentions + 2 pouvoirs)

21. Vote du budget primitif 2010 : Budget eau

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2010 du budget eau arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	233 307,00 €	507 648,00 €	740 955,00 €
RECETTES	233 307,00 €	507 648,00 €	740 955,00 €

Adopté à majorité (4 abstentions + 2 pouvoirs)

22. Vote du budget primitif 2010 : Budget assainissement

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2010 du budget assainissement arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	150 103,00 €	366 465,00 €	516 568,00 €
RECETTES	150 103,00 €	366 465,00 €	516 568,00 €

Adopté à majorité (4 abstentions + 2 pouvoirs)

23. Vote du budget primitif 2010 : Budget lotissement

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2010 du budget lotissement arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	2 170 422,00 €	1 195 002,00 €	3 365 424,00 €
RECETTES	2 170 422,00 €	1 627 040,00 €	3 797 462,00 €

Adopté à majorité (4 abstentions + 2 pouvoirs)

24. USSB Athlétisme : Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal verse une subvention exceptionnelle de 600 € à l'USSB Athlétisme pour l'organisation des critères nationaux de Printemps jeunes de marche.

Adopté à l'unanimité

25. Projet jeunesse Aido Jeunes : Versement de subvention - Virement de crédits

Le conseil municipal verse la somme de 200 € à l'association Impact Avenir dans le cadre du dispositif Aido Jeunes.

Adopté à l'unanimité

26. Convention de partenariat GLEAM/Mayenne Habitat/Ville de Saint-Berthevin

Le conseil municipal approuve les termes de la convention qui formalise le partenariat entre la ville de Saint-Berthevin, le GLEAM et Mayenne Habitat pour l'année scolaire 2009/2010.

Adopté à l'unanimité

27. Séjours UCPA

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat à passer avec l'UCPA et décide de fixer la participation des familles à 150 € pour les séjours d'une semaine, à 250 € pour les séjours de deux semaines et à 250 € pour les séjours à l'étranger, complétée par une part modulable sur la base du quotient familial.

Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yannick BORDE

(signé le 15/02/2010)